



David Bensoussan

Journaliste

TWITTER

NEWSLETTER

Challenges

Entrez votre E-mail

JE M'ABONNE

Abonnez-vous

À PARTIR DE 1€/MOIS >

Sur le même sujet

Fillon va poursuivre "tous ceux qui sont à l'origine" de son affaire

Débat à onze : Poutou vs Fillon et Le Pen, l'inquiétant bouffon de la république

Débat à onze: François Fillon, déprimé et bastonné par ses concurrents sur les affaires

C'est un renoncement qui est passé complètement inaperçu. Lors des primaires, François Fillon avait promis de supprimer les "frais de notaires" prélevés par les collectivités locales sur les achats de terrains et d'immeubles de plus de cinq ans. Un coup de pouce aux propriétaires sur lequel le candidat ne s'était pas du tout exprimé dans les médias. Pire, la mesure a carrément disparu de son programme présidentiel final, présenté le mois dernier.

Renseignement pris auprès du député Serge Grouard, chargé de superviser le projet, Fillon a fini par l'écartier "pour des raisons de coût". Et pour cause, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont rapporté 11,6 milliards d'euros en 2015! Un léger détail qui avait visiblement échappé au chantre de la rigueur budgétaire.

Une bonne idée selon les experts

Les élus locaux qui le soutiennent ont dû lui rappeler qu'il aurait fallu à l'Etat compenser entièrement cette somme aux collectivités qui récoltent les DMTO: les communes à hauteur de 1,2% du prix de vente du bien et les départements à un taux pouvant aller de 1,2% à 4,5%. Mais quasiment tous appliquent le maximum.

Sur le principe, la mesure avait toutefois les faveurs des experts. "Les DMTO pénalisent les personnes qui déménagent, ils constituent un frein à la mobilité résidentielle et un obstacle à un appariement efficace de l'offre et de la demande de travail, donc un facteur de chômage, souligne François Ecalte, haut fonctionnaire spécialiste des finances publiques, dans une note sur son site Fipeco. Les DMTO datent d'une époque où la taxation des plus-values immobilières n'existait pas, il est temps de supprimer ces archaïsmes de la fiscalité française."

Pour compenser la perte financière, Ecalte proposait de taxer davantage les plus-values immobilières, y compris celles des résidences principales, aujourd'hui exonérées. "La taxation n'interviendrait que si la valeur du bien a augmenté et si la personne s'est donc enrichie entre les deux déménagements." Visiblement, François Fillon a préféré purement et simplement renoncer à ce qui était pourtant une bonne idée.

cité Terra DATA
 NOS VIES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE
 EXPO À PARTIR DU 4 AVRIL

Partenaires: CNIL, SAFRAN, Quartz, fronceinfo, etc.

À LA UNE CETTE SEMAINE

Challenge La semaine de l'emploi
 Trouver un premier job à l'étranger
 Sydney, Londres, Berlin, Singapour, New York...
 GUIDE Les formalités, les rémunérations, les visas, les transports...

ACHETER >

S'ABONNER >